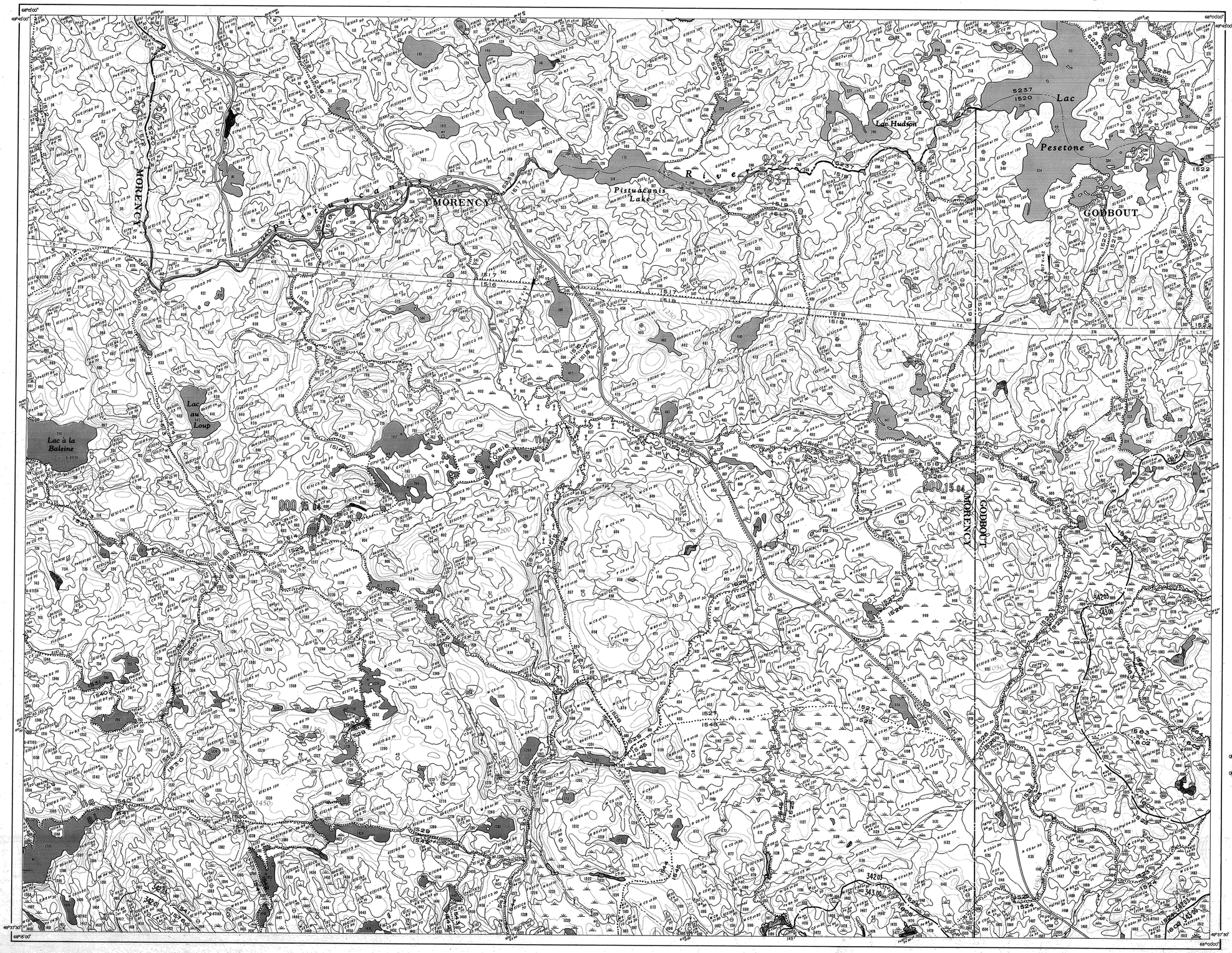

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cp
Coupe avec protection de la régénération	cr
Coupe avec réserves de semenciers	cs
Coupe par bandes d'ensemencement	cb
Coupe à blanc-étoc	cc
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cd
Coupe de jardinage	cj
Drillage partiel (drupé ou à pied)	ep
Éclaircie commerciale	ec
Plantation en récipients	p
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	es
Éclaircie commerciale	ec
Récolte dans les lisières boisées (accès de fibres)	r

N.B. Ces interventions n'impliquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
à pin gris	R (PG)
à mélèze	R (M)
à thuya (cèdre)	R (C)
à pruche	R (PR)
à peuplier	R (PE)
(plantation)	R (P)
Pessière	E
(épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)
à sapin et/ou épinette	E (S)
à pruche	E (PR)
à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
à pin gris	E (PG)
à pin gris	E (PG)
à sapin et/ou épinette	E (S)
(plantation d'épinette blanche)	E (P S)
(plantation d'épinette noire)	E (P E)
(plantation d'épinette rouge)	E (P R)
Sapinière	S
(le sapin occupe plus de 75% de la portée résineuse)	S (S)
à thuya (cèdre)	S (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
à pin gris	S (PG)
à pruche	S (PR)
à peuplier	S (PE)
(plantation de sapin baumier)	P S (B)
Pinède à pin blanc	PB
— — — avec pin rouge	PB (PR)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (EN)
— — — avec mélèze	PB (M)
— — — avec pruche	PB (PR)
— — — (plantation)	PB (P)
Pinède à pin rouge	PR
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (R)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — — avec mélèze	PR (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)
— — — avec pin gris	PR (PG)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (EN)
— — — (plantation)	PR (P)
Cédrière	C
(le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
à pin gris	C (PG)
à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
(plantation)	C (P)
Mélèzin	M
(le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)
à thuya (cèdre)	M (C)
à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB)
à pin gris	M (PG)
à peuplier	M (PE)
à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
(plantation de mélèze européen)	M (P L)
(plantation de mélèze japonais)	M (P J)
(plantation de mélèze hybride)	M (P H)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes	F	F
avec sapin	F (S)	F (R) (S)
avec pin blanc	F (PB)	F (R) (PB)
avec pin gris	F (PG)	F (R) (PG)
avec mélèze	F (M)	F (R) (M)
avec épinette noire ou rouge	F (E)	F (R) (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S) (R)
avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E) (R)
avec pin gris	BB (PG)	BB (PG) (R)
avec pin rouge	BB (PR)	BB (PR) (R)
avec épinette noire ou rouge	BB (EN)	BB (EN) (R)
avec mélèze	BB (M)	BB (M) (R)
Bouleau à bouleaux jaunes	BJ	BJ (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F (PB)	F (PB) (R)
avec pin rouge	F (PR)	F (PR) (R)
Peuplement avec sapin	Pe S	Pe S (R)
avec pin gris	Pe PG	Pe PG (R)
avec pin rouge	Pe PR	Pe PR (R)
avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
avec mélèze	Pe M	Pe M (R)
Chênaie rouge résineux	Cr R	Cr R (R) (S)
Érablière résineux	Er R	Er R (R) (S)
Mélangé à feuillus tolérants	M F	MFR (R)
sur station humide	M F h	MFR (R) (h)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F
— — — d'essences tolérantes	F
— — — sur station humide	F h
Bouleaux	B
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B (B)
— — — bouleaux jaunes	BJ
Peuplier	P
Peuplier à feuilles rondes	P (R)
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (BJ)
— — à hêtre	Er (H)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er (F)
Plantation de feuillus	Pe F
— — de bouleau jaune	Pe BJ
— — de peuplier	Pe P
— — de peuplier hybride	Pe PH
— — de frêne d'amérique	Pe Fa

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisseur légère	cpl
Chablis partiel	chp
Chablis total	cht
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mineures — ⊖ 15 50 % — ⊖ 50 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE DiAM.
10 (ans)	0-50 mm
30 "	51-90 "
50 "	91-140 "
70 "	141-180 "
90 "	181-240 "
90+ "	241 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-70 (ans)	30-70 (ans)
90-50 "	90-30 "
90-70 "	90-50 "
90-90 "	90-70 "
90-90+ "	90-90 "
90+-90+ "	90-90+ "

FORÊT HÉTÉROTHÈNE

Prog 1 dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 50 ans, autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Prog 2 dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 50 et 90 ans, autres peuplements majorité des tige vert plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	20%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. : MARCEL GIROUX
SIGNATURE :
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	"
Forte	61 à 90 %	"
Abrupte	91 % et plus	"
Rochers	Rochers accroche de pente	"

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les cartes publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S60 D cp 50 m C — classe de perte; classe d'âge; cause de la perte; origine; classe de hauteur; classe de densité; sous groupe d'essences; type de couvert; groupement d'essences

R 25 e r 6 B P1 — classe de perte; classe d'âge; cause de la perte; origine; classe de hauteur; classe de densité; type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne : 1987; Année de publication : 1988; Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/6/87
Déclinaison magnétique : 22° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 9
Unité d'aménagement — 93-2*
Unité de sondage — 3
000 15 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 343 00*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 1528 *
Région écologique — 11 a
Municipalité régionale de comté M.R.C. 950 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-F-15	22-F-16	22-G-13
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-F-10	22-F-9	22-G-12
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22-F-7	22-F-8	22-G-5

22 F/9 N.E.

Compt. foc.: 9502 - 5507

Révision : avril 1992